

CIBLE

Adhésion personne morale - Collaborateurs journalistes des sociétés de production à l'étranger, fournissant des contenus d'information aux éditeurs localisés en France.

CONDITIONS D'ADHÉSION

■ Âge maximum à l'adhésion *

- Salariés : 62 ans - prise en compte de l'âge moyen arithmétique des salariés concernés
- TNS : 62 ans

**âge calculé par différence de millésime*

FORMALITES MÉDICALES (prévoyance)

- Aucune

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

- Monde entier sans restriction de zones

BÉNÉFICIAIRES ET AYANTS DROIT

- Aucun

ACCÈS AUX GARANTIES

- Santé / Prévoyance : **aucun délai d'attente**

FIN DES GARANTIES

- Au plus tard au 67ème anniversaire de l'assuré

GARANTIES

- Hospitalisation et soins courants
- Assistance - rapatriement
- Capital en cas de décès ou invalidité



Tarif 2026

- Santé + assistance + Prévoyance
- Monde entier

298€ / mois

POINTS FORTS DU PRODUIT

Régime unique

Prise en charge des frais dès le 1er euro
Des remboursements plus rapides, pas de régime primaire
Un seul interlocuteur pour vos cotisations

Les + Santé

Risque lourd : hospitalisation médicale et chirurgicale- Chambre particulière- Transport ambulance - maternité
Garantie Assistance-Rapatriement en inclusion
Plafond global élevé : 500 000€ !

Les + Prévoyance

Garantie monde entier, y compris zones de risque, 24 heures sur 24, tant dans la vie privée que dans la vie professionnelle

SERVICES

Application mobile : envoi des demandes de remboursement en 2 clics
Réseau de soins mondial avec Tiers-payant hospitalier
Service de conseil médical téléphonique accessible 24h sur 24
Remboursements multidevises
Equipe de gestion multilingue

Prévoyance

Décès/Perte totale d'autonomie :

- Versement d'un capital 50 000 €
- Doublement du capital en cas de décès accidentel

Décès simultané ou postérieur du conjoint :

- Capital pour les orphelins égal à 150% du capital initial

Frais d'obsèques (décès de l'assuré, du conjoint ou d'un enfant à charge) :

- 100 % PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)
Valeur : 3 925 € en 2024

GARANTIES SANTÉ

2 modules inclus : hospitalisation et médecine ambulatoire

Plafond annuel global : 500 000 € (assistance rapatriement incluse) par personne et par an
Consultations

Hospitalisation

Hospitalisation chirurgicale	100% des frais réels
Hospitalisation médicale (<i>hors établissement psychiatrique</i>)	100% des frais réels
Hospitalisation de jour	100% des frais réels
Consultation externe liée à hospitalisation / chirurgie ambulatoire (30 jours avant et après hospitalisation et sur présentation d'un certificat d'hospitalisation)	100% des frais réels, max 90€ / consultation
Hospitalisation à domicile (<i>sur présentation d'un certificat médical</i>)	100% des frais réels
Transport en ambulance	100% des frais réels
Forfait journalier (<i>en France uniquement</i>)	100% des frais réels
Chambre particulière	100% des frais réels, max 100€ / jour dans la limite de 60 jours
Lit d'accompagnement pour enfant (-12 ans)	100% des frais réels, max 40€ / jour
Convalescence/rééducation suite à une hospitalisation (<i>dans la limite de 30 jours</i>)	100% des frais réels
Maternité : Frais liés à l'accouchement	100% des frais réels, max 5 000€ / accouchement

Médecine ambulatoire

Médecine	
Consultations et visites : médecins généralistes	100% des frais réels, max 40€ (1)
Consultations et visites : médecins spécialistes	100% des frais réels, max 60€ (1)
Kinésithérapie sur prescription médicale (<i>dans la limite de 10 séances par an et par bénéficiaire</i>)	100% des frais réels, max 60€ / séance
Auxiliaires médicaux (<i>hors kinésithérapie</i>)	100% des frais réels, max 60€ (1)
Analyses, radiographies et autres actes médicaux (1)	100% des frais réels
Pharmacie	
Pharmacie	100% des frais réels
Prévention	
Vaccinations et antipaludiques	100% des frais réels, max 40€ (2)
Dépistage du cancer	100% des frais réels, max 60€ (2)
Ostéodensitométrie	100% des frais réels, max 60€ (2)
Bilan de santé au départ	100% des frais réels, max 60€ (2)
Autres bilans de santé	100% des frais réels, max 250€ (1 bilan tous les 3 ans)

(1) par consultation (2) par an et par bénéficiaire (3) par bilan et par bénéficiaire

GARANTIE ASSISTANCE-RAPATRIEMENT

La garantie Assistance-Rapatriement, incluse dans la garantie Frais d'hospitalisation est limitée à 500 000€ par bénéficiaire et par événement.

Assistance- Rapatriement

Rapatriement ou transport sanitaire du bénéficiaire malade ou blessé	Prise en charge
Transport sanitaire vers le centre régional hospitalier le mieux adapté le plus proche ou directement vers le pays d'origine s'il n'existe pas de centre médical adapté plus proche	Oui
Frais d'évacuation sur piste de ski (max. 230€ TTC) et frais de transport en ambulance ou en taxi jusqu'au lieu le plus proche et le plus adapté en cas d'affection bénigne, blessures légères ne nécessitant ni un rapatriement ni un transport médicalisé	Oui
Prise en charge du retour depuis le centre médical le plus adapté vers le lieu de travail (suite à un transport sanitaire)	Billet aller jusqu'au lieu de travail à l'étranger (train 1ère classe ou avion classe économique)
Rapatriement ou transport de corps	Prise en charge
Transport du corps du bénéficiaire depuis le lieu de mise en bière jusqu'au lieu d'inhumation dans le pays d'origine ou de résidence du bénéficiaire	Oui
Frais annexes nécessaires au transport du corps (dont le coût d'un cercueil de modèle simple)	Max. 610€ ttc
Transport du corps du bénéficiaire jusqu'au lieu d'inhumation définitive dans le pays d'origine ou de résidence en France métropolitaine	Oui
Rapatriement des autres bénéficiaires se trouvant sur place jusqu'au lieu d'inhumation définitive dans le pays d'origine ou de résidence	Oui
Transport aller/retour ainsi que séjour à l'hôtel d'un membre de la famille depuis le pays d'origine ou de résidence du bénéficiaire défunt jusqu'au lieu d'inhumation en cas d'inhumation obligatoire sur place du bénéficiaire défunt	Billet aller/retour Séjour hôtel 46€ TTC/j (max. 10 jours)
Retour Présumé – aller/retour	Prise en charge
Le transport aller et retour du bénéficiaire afin de lui permettre de venir au chevet d'un proche resté dans un pays de résidence ou de domicile du bénéficiaire en cas d'accident ou de maladie imprévisible mettant en jeu le pronostic vital de ce proche	Billet aller/retour (train 1ère classe ou avion classe économique), max. 1 fois/an pour un événement survenant à la même personne
Le transport aller et retour du bénéficiaire afin de lui permettre d'assister aux obsèques d'un membre de sa famille resté dans un pays de résidence ou de domicile du bénéficiaire	Billet aller/retour (train 1ère classe ou avion classe économique)
Services annexes	Prise en charge
Service médical téléphonique 24h/24	Oui
Présence auprès du bénéficiaire hospitalisé plus de 8 jours	Billet aller/retour Séjour hôtel 46€ TTC/j (max. 10 jours)
Envoi de médicaments - Recherche et envoi de médicaments indispensables en cas d'impossibilité de se les procurer pour le bénéficiaire	Coût et envoi à la charge du bénéficiaire